

AUTORISATION DE MÉDICATION POUR VOTRE ENFANT AU SEIN DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

DOCUMENT À RENDRE QU'EN CAS DE MALADIE CONSIDÉRÉE COMME CHRONIQUE

Pour que la structure puisse administrer la médication il nous faut un « acte médical délégué » par le médecin de l'enfant. Une copie de l'ordonnance peut faire fois ou un mail du cabinet du médecin.

Informations personnelles		
Prénom et nom de l'enfant :		
Maladie diagnostiquée de l'enfant :	épilepsie	allergies
	asthme	☐ TDA
	diabète	□ TDAH
	autre :	
<u>Médication</u>		
Conservation du médicament : 🔲 Re	éfrigérateur	Température ambiante
Posologie :		
1ère Prise du médicament ou traite	ment avant l'ai	rrivée à l'accueil
Le médicament ou traitement doi	t être administı	ré à la structure
		anno (a) à annta atau an ann dùruranna.
		sonne(s) à contacter en cas d'urgence :
Nom :		──:
Nom :		噩 :
Remarques :		
A		
	•	sabilité liée à l'administration de toutes substances
medicamenteuses. Sans mulca		récise des informations demandées ci-dessus, aucune ne sera administrée.
	medication	ie sera daministree.
Date :	Signature du re	eprésentant légal :
En cas de garde partagée et d'autorité	parentale conic	pinte, la signature des deux parents est requise.

Ce document est établi suivant les règles médicales validées par le médecin-conseil Réza Kehtari.